



Bulletin à adresser avec le règlement à :
Association APEDYS Aquitaine
DACAJ / Mairie de Saint-Médard en Jalles
Place de l'Hôtel de Ville / CS 60022
33167 SAINT MEDARD EN JALLES CEDEX

ADHESION **RENOUVELLEMENT**

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nombre d'enfants :

Vous êtes parents :

d'un garçon / d'une fille dyslexique agé(e) de ans
classe :

ayant un problème de :

Lecture Écriture Orthographe Calcul Troubles du langage

Autres :

Rééducation suivie : NON OUI, durée :

Orthophonie Psychothérapie Psychomotricité Ergothérapie Autre :

Vous êtes professionnel confronté à la dyslexie :

Secteur : PRIVE PUBLIC

Médecin Généraliste Spécialiste :

Orthophoniste Psychomotricien Psychologue Autres :

Enseignant Maternelle Primaire Collège Lycée Enseignant spécialisé

Adhésion :

Les adhérents reçoivent à partir de la date d'adhésion :

- Les Lettres aux adhérents (courrier ou courriel) ou bulletins de liaison
- Le soutien de l'association dans leur démarches, une écoute téléphonique
- Vous recevrez un reçu de déductibilité fiscale correspondant au montant de votre cotisation ou de votre don.

Cotisation : simple **20 €** - de soutien **35 €** Don libre (bienfaiteur) :

Cotisation étudiant, jeunes adultes dyslexiques, élèves école orthophonie ou autre : 5 €

A _____, le _____ / _____ / 201

DÉDUCTION D'IMPÔTS

Les cotisations et les dons des particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu. Pour un particulier soumis à l'impôt sur le revenu en France, les Articles 200 du code général des impôts (CGI) vous permettent de déduire **66%** du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

Les versements effectués par les entreprises Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires (article 238 bis du Code général des Impôts).

Vous recevrez un reçu de déductibilité fiscale correspondant au montant de votre cotisation ou de votre don.